

Termes de Référence pour le recrutement d'un consultant pour l'élaboration d'un Module de formation en Techniques de médiation et de résolution de conflits

I. Contexte et justification

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un appui du Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD) à l'Ecole Nationale de Police (ENP), aux Bureaux d'Assistance Légale (BAL), aux cliniques juridiques et des organisations de la société civile dont il vise le renforcement des compétences sociales. Le projet est financé avec les Fonds pour la Consolidation de la Paix (PBF) portant sur l'accès à la justice pour les populations vulnérables et économiquement défavorisées. De nombreux efforts ont été déployés tant par les autorités nationales que les partenaires techniques et financiers (PTF) pour appuyer le travail des institutions judiciaires et la Police Nationale d'Haïti (PNH). Malgré tout, ces institutions continuent de manifester des faiblesses structurelles et d'efficacité. Quoiqu'elle ait réalisé d'importants progrès au cours des dernières années, notamment avec l'adoption d'un plan stratégique, la PNH a encore besoin d'appui pour se professionnaliser et être en mesure d'assurer la sécurité des Haïtiens dans le respect des droits humains.

Le travail de la police se réduit presque uniquement à des actions coercitives presque pas ou peu de mesures de prévention ou d'alternatives à l'arrestation et à l'emprisonnement. L'approche sociale est négligée dans les relations police/population, ce qui conduit à l'envoi systématique de toutes les personnes interpellées à la justice qui ensuite les envoie en prison. Il devient donc indispensable que la police communautaire soit renforcée.

Parallèlement, le Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique (MJSP) est en train de mettre en œuvre la loi sur l'assistance légale promulguée et publiée dans le journal officiel le Moniteur du 26 octobre 2018. Un certain nombre de Bureaux d'Assistance Légale (BAL) sont sur le point d'être ouverts. L'un des aspects du travail des Bureaux d'Assistance Légale (BAL) d'après la loi de 2018 est de promouvoir la médiation et la résolution pacifique des conflits comme méthode de travail dans les cas mineurs ou les cas non pénaux en vue de diminuer le recours systématique à la prison. Il est aussi prévu l'ouverture d'un certain nombre de cliniques juridiques qui seront chargées de faire un travail d'éducation de la population en matière de droit en vue d'inverser la tendance. En plus de ce travail institutionnel, un accent est mis sur le travail des organisations de la société civile (OSC) impliquée dans l'assistance légale. Elles seront outillées en vue de contribuer à la médiation et la résolution pacifique des conflits dans les communautés.

Il s'agira d'impulser et d'encourager le recours aux méthodes de résolutions pacifiques des conflits tant dans les pratiques institutionnelles que chez les membres de la population.

A cet effet, le Projet Accès à la justice financé par le Fonds pour la Consolidation de la Paix (PBF) compte appuyer techniquement et financièrement l'élaboration d'un Module de formation sur les

« techniques de médiation et de résolution de conflits », lequel sera utilisé pour former la PNH, les Bureaux d'Assistance Légale, les cliniques juridiques et les organisations de la société civile impliquées dans l'assistance légale.

II. Objectifs de la consultation

Le/ la consultant/e sera en charge des activités suivantes :

- Elaborer pour le compte de la PNH, des Bureaux d'Assistance Légale (BAL), des cliniques juridiques et des Organisations de la société civile un module de formation sur « *les Techniques de médiation et de résolution de conflits* »
- Former les formateurs de l'Ecole Nationale de Police sur les techniques de médiation et de résolution de conflits
- Réaliser la formation des avocats des Bureaux d'Assistance Légale, des étudiants qui collaborent avec les cliniques juridiques et des représentants désignés des organisations de la société civile.

III. Résultats attendus

- Le module de formation sur les techniques de médiation et de résolution de conflits est rédigé et soumis.
- Deux séries de formation sont réalisées au profit de la PNH, des Bureaux d'Assistance Légale (BAL), des cliniques juridiques et des organisations de la société civile sont organisées.

IV. Cibles et méthodologie

Le projet vise essentiellement les formateurs de l'Ecole Nationale de Police, les coordonnateurs des BAL et les encadreurs des Bureaux d'Assistance Légale (BAL), les étudiants des cliniques juridiques et les représentants des organisations de la société civile impliquées dans l'assistance légale. Il comprendra deux séries de formation pour un effectif de 25 à 30 participants, lesquels seront répartis entre les différentes institutions concernées.

V. Produits/Livrables

- Soumettre un plan de travail avec un chronogramme des activités ;
- Soumettre le plan du module pour approbation du PNUD et des acteurs impliqués, notamment l'Ecole Nationale de police
- Soumettre le document final du module
- Réaliser les formations prévues au profit des formateurs de la (PNH), des Bureaux d'Assistance Légale, des cliniques juridiques et des OSC ;
- Fournir un rapport final sur les formations incluant des recommandations éventuelles

VI. Profil du/de la candidat(e) recherché (e)

- Être titulaire au moins d'une maîtrise en sciences sociales ou dans un autre domaine connexe avec un minimum de 5 années d'expériences dans le domaine de la médiation ou de 10 ans d'expérience pour les détenteurs d'une licence ;
- Une expérience en matière de formation professionnelle des adultes est fortement désirée ;
- Une connaissance du fonctionnement de la PNH notamment de la police de proximité ou communautaire, des pratiques liées aux arrestations ainsi que du fonctionnement des Bureaux d'Assistance Légale est souhaitée ;
- Des compétences sur l'intégration du genre dans les plans et programmes est fortement désirée ;
- Une expérience de travail avec la PNH est un atout
- Avoir une parfaite maîtrise (orale et écrite) du français et du créole. La connaissance de l'anglais est un atout.

VII. Durée du projet

La consultation s'étend sur une durée de (6) mois, mais sera payée sur le nombre de jours de travail fournis pour un maximum ne dépassant pas 40 jours.

VIII. Financement et exécution du projet

Le projet sera financé entièrement par le Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD). Il sera exécuté à Port-au-Prince sous la supervision du PNUD conjointement avec le Directeur de l'Ecole Nationale de Police (ENP).